

Montréal le 2 avril 2020

Lettre ouverte à nos décideurs : Les personnes en situation de handicap ne peuvent pas être mises en pause !

M. Legault, Mme McCann et Dr Arruda,

Depuis quelques semaines, nous sommes systématiquement, toutes et tous rivé.e.s à nos différents médias et plateformes à écouter les points de presse quotidiens de nos gouvernements. Au Québec, il faut reconnaître l'efficacité médiatique de notre Trio Champion : M. Legault, Mme McCann et Dr. Arruda, qui ont réussi à rassurer la population jusqu'à maintenant.

L'ampleur du problème et l'urgence d'agir commandent sans aucun doute des actions conséquentes et les mesures adoptées en témoignent. Or, cette réplique globale menée par la santé publique pour le "*bien de tous*" met à risque certains groupes de la population, dont les personnes en situation de handicap, qui ressentent un manque flagrant de soutien et de ressources répondant à leurs besoins essentiels. Elles sont invisibles, jamais spécifiquement nommées dans les conférences de presse et leur cri d'alarme prend de l'ampleur dans les réseaux sociaux.

Les personnes en situation de handicap constituent près de 1 million de personnes et représentent la plus grande minorité sociale du Québec. Pour l'heure, l'accès aux services en situation de crise est inéquitable. Selon le Dr. Arruda, il importe d'adapter la réponse au COVID-19 à la lumière des besoins de chacun, ceci s'applique parfaitement aux contextes des personnes en situation de handicap. Il est vital que celles-ci reçoivent le soutien humain, technique et matériel dont dépend leur survie et leur sécurité.

Même si l'on peut comprendre l'intention derrière l'injonction de notre Premier ministre de mettre le Québec "en pause" pour un temps indéterminé, les personnes en situation de handicap ne peuvent l'assumer pleinement sans mettre à risque leur santé, voire leur survie.

En effet, la COVID-19 nous fait réaliser que nous sommes inégaux dans ce confinement et cette catastrophe sociale. Spécifiquement, les femmes handicapées sont elles aussi confrontées à la violence conjugale, sauf que pour

elles, les ressources d'aide ne répondent pas souvent adéquatement à leurs soins. Malgré tous leurs efforts, les Maisons d'hébergement et les refuges répondent peu ou pas aux besoins d'adaptation et d'équipements nécessaires pour les soutenir ainsi que leurs enfants. Nous appelons à des réponses adaptées et des ressources accessibles à toutes et à tous. Nos organisations peuvent être des canaux importants de partage d'information, de référence mais surtout de services de soutien et d'accompagnement.

Nous exhortons nos décideurs à prendre en compte les risques réels encourus par les personnes en situation de handicap, à domicile et en hébergement. Couper court aux services qui leur sont essentiels, aux informations requises selon les médias adaptés à leur mode de communication, aux besoins de soutien de leurs proches, c'est mettre leurs vies en péril. C'est en fait les exclure de façon systématique parce que trop souvent invisibilisées, inaudibles ou noyées dans un groupe indéterminé de personnes dites "vulnérables".

Les personnes en situation de handicap sont des personnes de tous âges, de tous genres et de toutes origines ethnoculturelles. Ce sont des parents ayant des enfants à charge. Il est essentiel de penser des plans d'urgence inclusifs en parfaite adéquation avec les conventions permettant l'exercice des droits et l'accès aux mêmes ressources que le reste de la population de façon équitable et égalitaire. Elles réclament par surcroît l'assurance de notre gouvernement qu'elles ne feront l'objet d'aucune forme de discrimination dans l'éventualité où leur condition de santé nécessite l'utilisation d'appareils d'assistance respiratoire ou toute autre forme de soins spécialisés.

Les plans de santé publique répondent à des situations de crise socio-sanitaire inédites, mais nous avons le devoir de travailler ensemble pour les rendre vraiment inclusifs. Cette crise sans précédent est une grande opportunité pour penser les mesures d'urgence de façon vraiment inclusive. Saisissons-la et ne laissons personne pour compte !

À cet effet, le mouvement de défense des droits des personnes handicapées se mobilise. Nous soutenons les demandes faites au Dr. Carmand par des organisations nationales dont la COPHAN, la SQDI et la FQA. Les témoignages d'insécurité et de mise à risques ne cessent pourtant d'augmenter. Des réponses concrètes et urgentes aux personnes vivant à domicile ou en milieu d'hébergement doivent assurer une meilleure prise en charge et considérer leurs exigences spécifiques selon leurs types et sévérités d'incapacités.

Les personnes en situation de handicap ne peuvent pas être mises en pause.

Hélène Lépine, présidente du conseil d'administration (INEEI-PSH)
www.ineeipsh.org

Jean-Pierre Robin, président du conseil d'administration du RIPPH.
www.ripph.qc.ca

Le Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH) est un organisme international, basé au Québec (Canada), visant l'exercice du droit à l'égalité des personnes ayant des incapacités par le biais du développement et de la diffusion des connaissances, contribuant à une société inclusive. <https://ripph.qc.ca/>

L'Institut National pour l'Équité, l'Égalité et l'Inclusion des personnes en situation de handicap (INÉÉI-PSH) est un organisme provincial qui, par une offre de services et programmes vise l'élimination de toute forme de violence ou de discrimination envers les personnes en situation de handicap ainsi que la promotion de l'équité pour atteindre l'égalité et l'inclusion de celles-ci, et ce, quel que soit leur âge, leur genre ou leur origine ethnoculturelle. www.ineeipsh.org

Contacts média :

Selma Kouidri, directrice générale (INÉÉI-PSH)

Tél. 514.771.7490 direction@ineeipsh.org

Jean-Pierre Robin, Président du RIPPH

Tel. 514 951 5502

Patrick Fougeyrollas, Conseiller scientifique et aux relations publiques RIPPH

Tel. 418 455 4055 patrick.fougeyrollas@cirris.ulaval.ca